

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA CONVENTION-CADRE POUR LA
PROTECTION DES MINORITÉS NATIONALES**

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, 27 février 2017

GVT/COM/IV(2017)003

Commentaires du gouvernement du Royaume-Uni sur le quatrième Avis du Comité consultatif relatif à la mise en œuvre par le Royaume-Uni de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales - reçus le 27 février 2017

COMMENTAIRES DU GOUVERNEMENT concernant le quatrième Avis relatif au Royaume-Uni du Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales du Conseil de l'Europe

Introduction

Le gouvernement britannique remercie le Comité consultatif pour son 4^e Avis sur le Royaume-Uni au titre de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales, et profite de cette occasion pour communiquer des informations complémentaires sur ses travaux dans ce domaine, y compris sur les progrès importants enregistrés depuis la visite du Comité consultatif en mars 2016.

Édifier une société juste

Le gouvernement britannique est déterminé à édifier une société juste qui permette à chacun d'être apprécié à sa valeur, de jouer un rôle à part entière et de réaliser son potentiel, quelle que soit son origine ethnique et sa culture. La Première ministre a exprimé très clairement sa détermination à ce sujet dès le premier jour de sa prise de fonctions.

Le 27 août 2016, la Première ministre a annoncé la réalisation d'un audit visant à lutter contre les inégalités raciales dans le traitement des usagers des services publics. Cet audit permettra :

- de passer en revue les données gouvernementales pour identifier les inégalités raciales dans le traitement des usagers dans leurs contacts avec les services publics ainsi que les éventuelles lacunes dans la collecte des données ;
- de publier l'ensemble des données dans une base unique, permettant ainsi aux citoyens de les exploiter pour dépister des inégalités de traitement selon le lieu de résidence, l'âge ou la situation socio-économique.

La transparence est un moteur de changement, et le but de cet audit est d'obtenir un tableau plus précis de la qualité générale des services et des difficultés éprouvées afin d'exposer les multiples désavantages auxquels sont confrontés les noirs et les groupes ethniques minoritaires dans la société. Lorsqu'elle était secrétaire d'État à l'Intérieur, la Première ministre a publié les données concernant les contrôles d'identité et opérations de fouille effectués par la police. Celles-ci ont révélé que la probabilité d'être contrôlé et fouillé était sept fois plus élevée pour les noirs et les membres de minorités ethniques que pour les blancs. La publication de ces données a non seulement été très utile pour obliger les forces de police à rendre des comptes, mais la probabilité a été ramenée de sept fois plus élevée à quatre fois plus élevée, l'objectif étant de la diminuer encore davantage.

L'audit s'appuie sur les objectifs que le gouvernement s'est fixés pour améliorer les possibilités offertes aux noirs et aux minorités ethniques d'ici la fin de l'actuelle mandature parlementaire en 2020. Dans le cadre de cette Vision 2020, le gouvernement entend faire croître de 20 % le taux

d'emploi, d'apprentissage et d'inscription à l'université des jeunes des populations concernées, et renforcer la proportion de ceux qui s' enrôlent dans les forces de police et les forces armées.

Le gouvernement a en outre annoncé de nouvelles initiatives visant à renforcer l'égalité raciale et à s'attaquer aux obstacles rencontrés par les noirs et les membres des minorités ethniques. Le député David Lammy, parlementaire chevronné, a lancé une évaluation du système de justice pénale en Angleterre et au pays de Galles pour rassembler les preuves éventuelles de partialité à l'encontre de ces personnes. Son rapport final sera publié en 2017. L'évaluation examinera la façon dont sont traités les membres des minorités ethniques, dont les noirs et les indo-pakistanaïes, surreprésentés dans le système de justice pénale, et recensera le résultat des procédures afin d'identifier les inégalités et préjugés éventuels et de contribuer à leur élimination. Les universités ont quant à elles été invitées à publier leurs données sur les inscriptions et les passages en année supérieure, ventilées par sexe, origine ethnique et milieu socio-économique. L'objectif est d'inscrire ces déclarations dans la législation pour qu'elles deviennent obligatoires. Selon la proposition du gouvernement, toutes les universités seront soumises à un nouveau « devoir de transparence ». Cela permettra d'identifier les institutions qui ont du mal à s'ouvrir aux minorités. Une autre parlementaire, la baronne McGregor-Smith, mène une étude sur les difficultés de promotion des noirs et des membres des minorités ethniques dans l'entreprise, depuis leur recrutement jusqu'à leur accession au statut de cadre.

Écosse

Le Cadre d'égalité raciale, lancé en mars 2016 par le gouvernement écossais, a été élaboré en vue de supprimer les obstacles qui empêchent les membres des communautés ethniques minoritaires de se réaliser. Il se fonde sur les priorités, les besoins et les expériences des communautés ethniques minoritaires d'Écosse. Des universitaires et des représentants des secteurs public et associatif ont participé à son élaboration pour assurer sa fonctionnalité et sa faisabilité.

Le Cadre d'égalité raciale s'appuie sur un programme innovant d'actions participatives pour associer au projet un large éventail d'organisations et de personnes (organisations communautaires de terrain, professionnels des secteurs public et tertiaire, et universitaires). Ces actions ont permis aux personnes concernées d'expérimenter de faire l'expérience concrète du racisme et du désavantage. Elles ont également permis à de nombreux professionnels et universitaires de faire entendre leur point de vue lors de l'élaboration du Cadre.

L'initiative du gouvernement écossais a mobilisé quelque 700 personnes issues de nombreux groupes bénévoles, organismes de bienfaisance, et organisations du secteur public et de la société civile, qui ont pris part aux forums d'action stratégique et au Programme « Ambassadeurs des communautés ». Le gouvernement écossais a ensuite fait la synthèse des informations reçues, puis il a défini des thèmes clés reflétant les points de vue des parties prenantes, à partir desquels ont été élaborées six visions thématiques et les objectifs et actions y afférents.

La mise en œuvre du Cadre d'égalité raciale a été lancée en mars au sein du gouvernement écossais. Ce dernier a reconnu à cette occasion que le Cadre et le principe d'égalité raciale devaient

être mis en avant et qu'il était nécessaire d'instituer un mécanisme clair de gouvernance et de responsabilisation, ce qu'il s'est engagé à faire en partenariat avec les acteurs concernés.

Avec ses principaux partenaires en matière d'égalité raciale et en partenariat avec les principales parties prenantes, le gouvernement écossais élabore une démarche globale de mise en œuvre et de suivi, y compris pour les mécanismes de gouvernance et d'examen :

- dans une phase initiale de quatre ans, élaboration de mécanismes de planification de la mise en œuvre, et réactualisation constante du Cadre pour l'intégrer dans la planification à long terme qui s'étendra sur 15 ans ;
- mécanismes d'établissement de rapports d'étape dans le but d'assurer un suivi transparent et responsable.

Le programme de mise en œuvre définit les structures requises pour développer, suivre et évaluer la mise en œuvre des actions prévues par le Cadre d'égalité raciale de façon à :

- associer tous les acteurs concernés issus des secteurs public et tertiaire et des communautés ;
- créer des liens avec des structures plus larges de gouvernance et d'établissement de rapports, telles que le Conseiller indépendant contre la pauvreté, la Commission du travail équitable ou le Plan d'action pour une Écosse plus juste ;
- Aider à identifier et élaborer les objectifs et actions à venir.

L'Unité pour l'égalité mise en place par le gouvernement gallois a prévu un budget de plus de 2,8 millions de livres pour la période 2016-2017 afin de lutter contre les inégalités raciales en Écosse. Cette allocation comprend une somme d'un peu moins de 500 000 livres, destinée à deux organismes intermédiaires pour l'égalité raciale (BEMIS et CEMVO) et à la Coalition pour l'égalité et les droits des minorités raciales (CRER), chargés de mettre en œuvre les actions du Cadre d'égalité raciale.

Parmi les travaux engagés figurent les Ces organismes ont engagé un dialogue avec les communautés ethniques minoritaires pour recueillir leurs points de vue concernant d'une part les changements à venir en matière de contrôles d'identité et de fouille en Écosse, et d'autre part les services de police. Les données obtenues permettront d'alimenter la consultation sur les priorités stratégiques de la police. Le gouvernement écossais a annoncé le financement à hauteur de 54 000 livres du fonds d'organisation d'événements multiculturels lié à l'Année de l'innovation, de l'architecture et du design et aux festivals d'hiver, dont l'objectif est de promouvoir certains événements. Il a par ailleurs engagé un dialogue avec ses principaux partenaires stratégiques en matière d'égalité raciale concernant leurs attributions et les actions qu'ils entendent promouvoir dans le cadre de l'accord de financement.

Depuis le lancement du Cadre d'égalité raciale, le gouvernement a également entrepris de se pencher avec les principaux intervenants sur les discriminations croisées, afin que ce thème puisse recevoir toute l'attention requise lors de la mise en œuvre. Il envisage de lancer un programme de

dialogue avec les jeunes pour garantir qu'ils puissent se faire entendre et il a contacté des organisations de jeunesse pour l'aider à organiser des événements.

Le 7 décembre 2016, la Secrétaire de cabinet aux communautés, à la sécurité sociale et aux égalités, Angela Constance, a annoncé la nomination de Mme Kaliani Lyle au poste de conseillère indépendante pour le Cadre d'égalité raciale. À ce poste, Mme Lyle soutiendra l'égalité raciale et contribuera à la mise en œuvre du Cadre d'égalité raciale pour l'Écosse. Cette nomination s'inscrit dans l'élan et l'enthousiasme qui ont présidé au lancement du Cadre en mars 2016 et respecte l'engagement du gouvernement de nommer un conseiller indépendant pour mener à bien les grandes actions du Cadre d'égalité raciale.

La mise en place du Cadre d'égalité raciale démontre l'engagement du gouvernement écossais à élaborer, en collaboration avec les acteurs concernés et les communautés, un plan d'action visant à accroître la diversité des élus. Pour répondre à cet engagement, le gouvernement écossais a demandé à un groupe d'organisations œuvrant en faveur de l'égalité (dont les parties prenantes à l'égalité raciale) de lui soumettre une proposition définissant les actions qu'elles souhaiteraient entreprendre pour améliorer la représentation des minorités dans la vie politique. Cette initiative bénéficiera d'un budget de 50 000 livres, à dépenser dans l'année à partir du 30 juin 2017.

Le gouvernement écossais s'est par ailleurs engagé à poursuivre son action en vue d'améliorer la diversité des conseils d'administration, y compris par des actions de sensibilisation auprès des personnes handicapées et des minorités ethniques dans le cadre du Programme d'amélioration des nominations publiques. Pour répondre à cet engagement, le gouvernement écossais a lancé une série d'actions, parmi lesquelles figurent : l'élaboration d'action en collaboration avec des organismes de tutelle et des partenaires clés, dont CEMVO-Écosse (Conseil des organisations bénévoles de minorités ethniques) et PATH-Écosse ; l'engagement d'un dialogue avec les membres des conseils d'administration appartenant à des minorités ethniques dans le but d'identifier et d'éliminer les obstacles à la participation ; et la promotion d'un programme de mentorat à l'intention des potentiels présidents de conseils d'administration appartenant à des groupes sous-représentés.

Recrutement des fonctionnaires de police en Écosse

Seuls 1 à 2 % des postulants à la fonction de policier appartiennent à une minorité ethnique, il est donc clair qu'un long chemin reste à parcourir. C'est pourquoi la police écossaise s'emploie à accroître ses actions à l'égard des communautés.

En août 2015, les forces de police écossaises ont créé une « équipe d'action positive » pour mener à bien des actions de sensibilisation, de dialogue et de recrutement au sein des communautés ethniques minoritaires et autres groupes sous-représentés. Des changements positifs ont été apportés aux procédures de recrutement des policiers. Les policières ont désormais la possibilité de porter un hijab standard et il n'est plus exigé des nouvelles recrues qu'elles soient titulaires du permis de conduire (il a en effet été démontré que les noirs et les membres de minorités ethniques étaient moins susceptibles de posséder le permis). De plus, afin d'éliminer les obstacles que pouvaient

représenter les questions fondées sur les compétences dans le formulaire de candidature, elles ont été supprimées et remplacées par des questions plus génériques portant sur la connaissance du rôle d'un agent de police et sur les compétences et l'expérience du candidat.

La police écossaise a organisé et participé à un grand nombre d'événements avec les communautés musulmane, sikh et hindoue, organisé des journées portes ouvertes dans les centres d'entraînement avec des groupes communautaires roms, slovaques, afghans et africains, et organisé des « séances localisées d'information aux candidats » dans des mosquées et des temples, pour présenter le recrutement des agents de police. Elle a également tenu des stands lors de salons et d'actions de recrutement, ainsi que dans des centres culturels et à l'occasion de célébrations, telles que l'Aïd, Dusshera et Diwali. Elle était également présente à l'inauguration du nouveau temple sikh Gurdwara à Glasgow. L'objectif de la police est qu'à chaque événement communautaire, des agents issus de la communauté concernée soient présents. Une équipe a en outre assisté à la remise des prix des minorités ethniques organisée par CEMVO et à la remise des prix africains qui s'est déroulée à Glasgow. Et pour compléter l'action des associations œuvrant à la diversification du personnel, un programme de parrainage a été mis en place dans le but d'apporter un soutien constant aux recrues noires et issues de minorités ethniques.

Pays de Galles

Le Plan stratégique 2016-2020 pour l'égalité définit les mesures visant à mettre en œuvre les objectifs du gouvernement gallois en matière d'égalité au cours des quatre prochaines années.

En mars 2016, le gouvernement gallois a publié ses objectifs en matière d'égalité pour la période 2016-2020. Ces huit objectifs actualisés se fondent sur les consultations et dialogues approfondis réalisés avec des groupes protégés, lesquels grâce à ces discussions ont pu peser sur leur élaboration.

Deux nouveaux objectifs ont été élaborés, qui visent à renforcer la cohésion entre les communautés du pays de Galles, à réduire la pauvreté, et à atténuer les effets de la pauvreté sur les groupes à risque. Les autres objectifs, toujours aussi importants, étaient déjà présents dans le précédent Plan d'égalité stratégique. Ils touchent des domaines tels que les services de conseils et de plaidoyer, la lutte contre les écarts salariaux et le sous-emploi, la violence à l'égard des femmes et les crimes motivés par la haine, l'aide à l'indépendance des personnes handicapées et la diversité dans la vie publique.

Les objectifs d'égalité pour la période 2016-2020 sont les suivants :

Objectif 1

Mettre les besoins, les droits et les contributions des personnes dont les caractéristiques les placent dans des catégories protégées (à caractéristiques protégées) au cœur de la conception et de la prestation de tous les services publics, en particulier dans les domaines de la santé et de la santé mentale, de l'éducation, du logement, des services sociaux et des transports. Assurer un soutien spécifique aux personnes handicapées et s'attaquer aux obstacles qui les empêchent d'exercer leurs

droits à vivre de façon autonome, de se faire entendre, de faire leurs propres choix et de garder le contrôle sur leur propre vie.

Objectif 2

Garantir la prestation adéquate de services de conseil, d'information et de plaidoyer accessibles et de qualité pour permettre aux personnes à caractéristiques protégées de comprendre et de faire respecter leurs droits et de pouvoir faire des choix éclairés.

Objectif 3

Identifier et réduire les causes des inégalités liées au sexe, à l'origine ethnique, à l'âge et au handicap en matière d'emploi, de compétences et de salaire, notamment les écarts de performance dans l'éducation ; et réduire le nombre de personnes n'ayant pas accès à l'éducation, à l'emploi ou à la formation.

Objectif 4

Réduire l'incidence de toutes les formes de harcèlement et de mauvais traitements, incluant, mais sans s'y limiter, la violence à l'égard des femmes, les crimes motivés par la haine, le harcèlement scolaire, les mauvais traitements infligés aux enfants, les violences domestiques et les mauvais traitements envers les personnes âgées.

Objectif 5

Favoriser la diversité des décideurs dans la vie publique et lors des nominations, en identifiant et en éliminant les obstacles à l'engagement et à la participation des personnes d'origines diverses.

Objectif 6

Renforcer la cohésion communautaire en favorisant les bonnes relations, l'inclusion, le respect mutuel et la compréhension au sein des communautés et entre elles dans tout le pays de Galles.

Objectif 7

Réduire la pauvreté, atténuer les effets de la pauvreté et améliorer les conditions de vie des groupes les plus susceptibles de faire partie des ménages à faible revenu, en particulier les personnes handicapées, les parents isolés, certains groupes ethniques minoritaires et les familles avec enfants handicapés.

Objectif 8

Le gouvernement gallois entend devenir un modèle en matière d'égalité, de diversité et d'inclusion d'ici à 2020.

Irlande du Nord

La législation a un rôle essentiel à jouer dans la lutte contre les inégalités raciales, l'élimination du racisme, la promotion de bonnes relations raciales et la cohésion sociale.

La première mesure proposée par l'exécutif d'Irlande du Nord dans sa Stratégie 2015-2025 pour l'égalité raciale, est son engagement à réviser l'ordonnance de 1997 (Irlande du Nord) actuellement en vigueur sur les relations raciales. Cette mesure fera l'objet d'une évaluation pour vérifier qu'elle garantit des niveaux de protection au moins égaux à ce qu'ils seraient en vertu de la loi de 2010 sur l'égalité. Conformément à cette stratégie, l'exécutif s'engage à tenir compte des résultats de cette révision dans la perspective d'adopter une nouvelle législation d'ici la session 2017-2018 de l'Assemblée. Au-delà de l'ordonnance sur les relations raciales, cette révision concernera également d'autres textes, législatifs notamment sur l'équité de l'emploi. Le gouvernement évalue actuellement la portée de cette révision et les dépenses budgétaires qu'elle entraînera.

La Stratégie d'égalité raciale pour l'Irlande du Nord a été approuvée et publiée le 10 décembre 2015. Elle fixe un cadre d'action pour l'ensemble des services gouvernementaux locaux qui devront :

- lutter contre les inégalités raciales ;
- éliminer le racisme et les crimes motivés par la haine ;
- favoriser les bonnes relations raciales et la cohésion sociale grâce à l'initiative Construire ensemble une politique communautaire d'unité (*Together: building a united community policy*).

La Stratégie définit des actions clés mais s'abstient de dresser une liste exhaustive des mesures que le gouvernement et d'autres organismes devraient ou devront adopter au cours de la période 2015-2025. Elle institue en revanche un mécanisme, le sous-groupe sur l'égalité raciale, dont la tâche sera de développer en permanence le programme de mise en œuvre et de contrôler les progrès enregistrés. La Stratégie présente clairement les domaines d'intervention dans lesquels des mesures doivent être prises, lesquelles seront évaluées à intervalles réguliers, à l'aune des objectifs fixés, conformément au projet de programme gouvernemental axé sur les résultats.

Les ministères et les autorités locales peuvent s'ils le souhaitent élaborer leurs propres plans d'action, mais cela ne sera pas imposé par l'exécutif d'Irlande du Nord. La mise en œuvre de la Stratégie sera axée sur un petit nombre d'actions, choisies en fonction de l'importance de leur impact. Un ensemble cohérent d'indicateurs permettra de vérifier que la Stratégie débouche sur des résultats concrets.

L'exécutif d'Irlande du Nord a conscience que sa base de connaissances est lacunaire. La lutte contre les inégalités raciales, qui est au cœur de la réalisation des objectifs communs de la Stratégie, doit pourtant s'inscrire dans une démarche globale.

Les structures de suivi d'Irlande du Nord doivent être examinées pour s'assurer qu'elles ont été développées et correspondent à ce qu'on en attend. Tous les organismes publics, y compris les

ministères et les organismes gouvernementaux, ont besoin d'informations fiables pour assurer le suivi des inégalités, élaborer une politique fondée sur des données probantes et planifier la prestation des services. La précédente Stratégie d'égalité raciale a démontré qu'un système approprié de suivi ethnique permet aux prestataires de services de :

- faire ressortir les éventuelles inégalités ;
- rechercher quelles en sont les causes ; et
- éliminer toute iniquité ou tout désavantage.

L'un des objectifs généraux de la Stratégie 2015-2025 pour l'égalité raciale est l'introduction d'un système de suivi ethnique dans tous les ministères. Pour élaborer leurs propositions concernant ce système de suivi, les ministères et organismes gouvernementaux s'appuieront sur l'expérience du ministère de la Santé.

Au-delà de son engagement en matière de suivi ethnique, l'exécutif reconnaît la nécessité de pousser plus avant ses recherches. Le Bureau exécutif a chargé des chercheurs de rédiger une étude sur l'expérience des Roms, des réfugiés et des demandeurs d'asile. Les groupes de pilotage et les principales parties prenantes ont qualifié d'efficace et encourageant le dialogue direct engagé avec certains de membres les plus vulnérables de la société dans le cadre de cette étude. Une fois publié, le document sera un outil précieux d'élaboration des politiques.

L'exécutif d'Irlande du Nord a en outre créé le sous-groupe sur l'égalité raciale, qui servira de porte-voix aux minorités ethniques et aux migrants auprès des collectivités locales. Son rôle sera de promouvoir et de développer les travaux sur l'égalité raciale, de favoriser les relations interraciales et d'aider l'exécutif à engager des actions éclairées et pertinentes.

Le Fonds de développement ethnique pour les minorités apporte son soutien aux organisations bénévoles et communautaires qui travaillent avec les minorités ethniques et les groupes ethniques. Son objectif est d'aider les organisations de minorités ethniques et les communautés locales à favoriser les bonnes relations entre les personnes de différentes origines ethniques.

Ce Fonds octroie des financements sur la base d'un processus équitable, ouvert et transparent. Depuis sa création, au fur et à mesure que les candidats et les projets se faisaient plus nombreux, le processus est devenu plus sélectif. Entre 2016 et 2017, le Fonds a reçu 99 dossiers de candidatures, dont 32 ont été sélectionnés, pour un budget global légèrement inférieur à 1.1 million de livres. Pour prétendre à un financement, les organisations doivent s'employer à satisfaire les besoins des personnes issues des minorités ethniques. Le Fonds organise des séances publiques d'information pour aider les postulants à remplir leurs dossiers de candidature.

Éducation

Le gouvernement britannique est déterminé à faire en sorte que chaque enfant puisse progresser et réussir à l'école, quelle que soit son origine. Un certain nombre de facteurs complexes et corrélés influent sur les résultats et scolaires des élèves appartenant aux minorités nationales et ethniques, dont les élèves *gypsy*, roms et *travellers*. Les écoles jouissent d'une relative autonomie quant à la

manière dont elles répondent aux besoins des élèves mais elles doivent rendre compte de la qualité de leurs prestations aux inspecteurs, qui accordent une attention particulière aux groupes vulnérables, dont les groupes ethniques minoritaires. Chaque année, le ministère publie les données qui témoignent de la réussite des élèves issus de milieux ethniques sensibles à la fin du primaire et du secondaire. À la lumière de ces éléments, le ministère poursuit sa réflexion sur la façon d'améliorer les résultats.

Dans le cadre de leur programme, les écoles ont la liberté d'utiliser toute une gamme de thèmes, idées et supports pour enrichir les pensées et les connaissances de leurs élèves. Toutes les écoles publiques (rattachées ou non aux collectivités locales) doivent offrir un programme équilibré et étendu qui :

- favorise le développement spirituel, moral, culturel, mental et physique des élèves à l'école et au sein de la société ;
- prépare les élèves aux possibilités, responsabilités et expériences de la vie d'adulte.

Toutefois, en vertu de la loi de 2010 sur l'égalité, les écoles doivent veiller à ce que l'enseignement dispensé ne soumette pas certains élèves à des discriminations. Elles sont en outre tenues de publier des données prouvant qu'elles respectent les dispositions du devoir d'égalité imposé au secteur public et doivent élaborer et publier des objectifs d'égalité.

Dans les écoles anglaises, la langue d'enseignement par défaut est l'anglais. Toutefois, les enseignants et les établissements jouissent d'une certaine latitude pour élaborer un programme scolaire plus large qui tienne compte des besoins particuliers de leurs élèves, dans la mesure où le programme national n'est qu'un élément de ce qui peut être transmis aux élèves. Les écoles disposent donc d'un espace de liberté qui leur permet d'aller au-delà des spécifications nationales si elles souhaitent promouvoir davantage les langues minoritaires.

Écosse

Le gouvernement écossais a pris note des appels lui recommandant d'assurer un suivi efficace des mesures adoptées pour garantir un accès égal aux élèves issus de minorités nationales et ethniques, notamment les enfants *gypsy, travellers* et roms, et leur offrir la possibilité d'améliorer leurs résultats, afin de garantir qu'ils ne soient pas tenus à l'écart.

Les réglementations de 2012 adoptées en vertu de la loi de 2010 sur l'égalité (obligations spécifiques) (Écosse) disposent que les autorités publiques écossaises, y compris le gouvernement écossais, sont tenues de fixer des objectifs d'égalité tous les quatre ans et de présenter un rapport d'étape tous les deux ans. En avril 2013, le gouvernement écossais a fixé huit objectifs devant être réalisés au cours des quatre années suivantes, dont un dans le domaine de l'enseignement.

En avril 2015, le gouvernement a publié un rapport d'étape sur les huit objectifs poursuivis. Dans la partie consacrée à l'enseignement, il déclarait : « dans le cadre de notre action à long terme qui est d'aider les enfants et les jeunes à tirer le meilleur parti des possibilités d'éducation dont ils disposent pour atteindre leur plein potentiel, aurons progressé d'ici à 2017 vis-à-vis des élèves à

caractéristiques protégées qui sont actuellement désavantagés ou sous-performants. » Le rapport final devrait être publié en avril 2017.

En Écosse, un certain nombre de structures politiques favorisent et soutiennent l'égalité et l'inclusion des enfants dans l'enseignement. Il en va ainsi de la politique d'aide complémentaire à l'apprentissage et de l'initiative *Getting it right for every child*. La promotion de la diversité et de l'égalité est aussi au cœur du programme *Curriculum for Excellence*. Le rapport de l'OCDE intitulé « Améliorer les écoles en Écosse : une perspective de l'OCDE » (décembre 2015) indique sous le titre « Les écoles écossaises sont inclusives » que les écoles écossaises sont très avancées en matière d'inclusion et de mixité.

En réponse à un certain nombre des recommandations formulées par l'OCDE dans son rapport, le gouvernement écossais a mis en place le Cadre national pour l'amélioration de l'éducation écossaise (janvier 2016). Celui-ci a pour objectif de recueillir des données solides, cohérentes et transparentes dans toute l'Écosse, ce qui renforcera la compréhension et favorisera l'amélioration de tous les secteurs du système éducatif écossais pour combler les écarts de réussite. Lancé en juin 2016, le programme intitulé « Assurer l'excellence et l'équité dans le système d'enseignement écossais » fixe les modalités de coopération entre le gouvernement écossais et ses partenaires afin de garantir à chaque enfant l'excellence et l'équité du système éducatif. L'outil national d'auto-évaluation et cadre d'inspection scolaire actualisés (2015) « Quelle est la qualité de notre école ? » comprend un indicateur de qualité spécifique visant à évaluer le bien-être, l'égalité et l'inclusion dans le but de poursuivre les améliorations.

En Écosse, la plupart des enfants et des jeunes issus de groupes ethniques minoritaires enregistrent des taux élevés de passage en niveau supérieur et s'intègrent bien dans le marché du travail. En revanche, les élèves écossais de souche et ceux dont l'appartenance ethnique n'est pas connue ou pas déclarée enregistrent les taux de passage en niveau supérieur les moins satisfaisants et s'insèrent moins bien sur le marché de l'emploi. L'un des défis importants consiste donc à faire baisser le taux de redoublement des élèves du groupe ethnique majoritaire, les Écossais blancs.

En ce qui concerne les groupes ethniques minoritaires, les enfants et jeunes des communautés *gypsy* et *travellers* continuent d'éprouver des difficultés d'apprentissage et sont à l'heure actuelle bien moins performants que les autres groupes ethniques. Le gouvernement écossais et les parties prenantes ont élaboré des orientations pour aider les écoles et les autorités locales à soutenir les enfants et les jeunes issus de communautés itinérantes et leurs familles dans leurs relations à l'école. Ces orientations ont été soumises à une consultation publique au cours de l'hiver 2016-2017. Le gouvernement écossais continue également de financer et de soutenir le Programme écossais d'enseignement à destination à l'intention des *Travellers*.

La loi écossaise de 2004 sur l'enseignement (aide complémentaire à l'apprentissage) (telle que modifiée) impose aux autorités scolaires d'identifier les besoins en actions de soutien supplémentaire, d'y pourvoir et d'en assurer le suivi, et d'adapter leurs prestations en conséquence. Le terme « aide complémentaire à l'apprentissage » est délibérément inclusif car le besoin de soutien des enfants et des jeunes peut s'expliquer de diverses façons : certains ont appris l'anglais

en deuxième langue, d'autres ont vu leur scolarité être interrompue, d'autres encore sont victimes de harcèlement.

Pour renforcer l'équité des résultats scolaires, le gouvernement écossais a lancé le *Scottish Attainment Challenge*, qui accorde une attention particulière à la réduction du taux de redoublement lié à la pauvreté. Ce programme est financé à hauteur de 750 millions de livres par le Fonds *Attainment Scotland*. Étant donné que les difficultés auxquelles sont confrontés certains enfants prennent racine à l'extérieur de l'école, il est fondamental de leur apporter un soutien, ainsi qu'à leurs familles, dans les premières années d'apprentissage. Le gouvernement écossais s'est engagé à travailler avec toutes les personnes impliquées dans l'apprentissage et le développement des enfants, y compris les parents, les communautés et les organisations partenaires, pour relever ces défis. Outre l'amélioration de la lecture, de l'écriture et du calcul, le *Scottish Attainment Challenge* s'attachera également à améliorer la santé et le bien-être des enfants à l'école, à la maison et en société.

Le gouvernement écossais est en train d'actualiser son programme national contre le harcèlement scolaire pour l'inscrire dans une démarche globale. L'objectif de ce programme, qui sera publié en 2017, est de garantir que toutes les formes de harcèlement, y compris les intimidations à l'encontre des groupes minoritaires, soient correctement recensées et surveillées de façon efficace.

Le gouvernement écossais continue de financer et de soutenir *Respect me*, le service de lutte contre le harcèlement scolaire. *Respect me* travaille en collaboration avec toutes les personnes responsables d'enfants et de jeunes dans la perspective de renforcer la confiance et la capacité de lutter efficacement contre le phénomène.

Le nouveau programme scolaire écossais s'intitule *Curriculum for Excellence*. Il a été conçu pour transformer l'enseignement en Écosse, et offrir aux enfants et aux jeunes de 3 à 18 ans un programme scolaire cohérent, plus flexible et enrichi. Il inclut la totalité de ce que doivent acquérir les enfants et les jeunes tout au long de leur scolarité, quel que soit l'endroit où elle se déroule.

Son objectif est de développer la réussite et la confiance en eux des jeunes pour qu'ils deviennent des citoyens responsables et des contributeurs efficaces.

Un certain nombre de mécanismes permettent d'assurer l'équilibre de l'enseignement parmi lesquels figurent : un régime d'inspection scolaire solide et indépendant, l'influence positive des conseils de parents sur la vie scolaire, le contrôle exercé par l'équipe éducative et l'équipe de gestion de l'école sur les matières enseignées, un processus efficace et contraignant de gestion des plaintes, et l'action du Conseil général de l'enseignement pour l'Écosse, organisme indépendant chargé de fixer les normes professionnelles applicables à tous les enseignants.

Tous les programmes de formation initiale des enseignants en Écosse sont accrédités et approuvés par ce Conseil général, en sa qualité d'organe de réglementation indépendant de la profession. Cette accréditation garantit que les futurs enseignants répondent aux exigences de la norme d'enregistrement temporaire, qui est la première des normes professionnelles de la liste élaborée par le Conseil.

Les normes professionnelles reposent sur quatre déclarations que tous les enseignants se doivent de respecter. L'une de ces déclarations porte sur la justice sociale : « Valoriser et respecter la diversité sociale, culturelle et écologique, et promouvoir les principes et les pratiques de la citoyenneté locale et mondiale auprès de tous les apprenants ».

Outre ses normes, le Conseil général de l'enseignement pour l'Écosse a également élaboré un Code de professionnalisme et de conduite qui fixe les normes de conduite et de compétence que doivent respecter tous les enseignants qu'ils soient enregistrés auprès du Conseil ou de manière générale. Dans sa cinquième partie, le Code aborde les questions d'égalité et de diversité et dispose au chapitre 5.1 qu'un enseignant doit : « dialoguer et travailler positivement, de manière ouverte, inclusive et respectueuse, conformément à la législation et avec impartialité, avec les élèves, les collègues, les parents et les personnels de service, quels que soient leur origine, leurs conditions de vie, leurs différences culturelles, leurs valeurs et leurs croyances. »

Pays de Galles

Le gouvernement gallois considère la réforme de l'éducation comme sa mission nationale et entend veiller, avec la collaboration de tous, à ce que chaque jeune bénéficie des mêmes chances d'obtenir les meilleurs résultats. Pour mener à bien cette mission, le gouvernement compte sur les apprenants de tous âges, un corps enseignant uni et en quête permanente d'excellence, et des universités et des établissements d'enseignement supérieur de renommée mondiale, qui ont su nouer de solides relations avec les employeurs, les partenaires internationaux et les collectivités galloises.

Le nouveau programme de gouvernement marque la volonté du gouvernement gallois de combler les écarts de performances en réduisant la taille des classes, en revalorisant le statut des enseignants, en mettant en place un système pérenne de financement de l'enseignement supérieur qui favorise l'accès aux études, soutient les étudiants et encourage l'innovation et l'esprit d'entreprise dans les universités et les établissements d'enseignement supérieur. Cette tâche d'envergure repose sur la conviction que chacun devrait pouvoir tirer le meilleur parti de l'enseignement quelle que soit sa situation personnelle, et sur la volonté de réduire les inégalités et d'éliminer les obstacles à l'éducation.

Le gouvernement gallois continue de soutenir les étudiants issus de minorités ethniques, *gypsy*, roms et *travellers*, en subventionnant, dans le cadre du programme de subventions pour l'amélioration de l'éducation, des groupements éducatifs régionaux qui soutiennent tous les apprenants. Les subventions accordées au titre du programme pour la réussite des minorités ethniques et du programme pour l'éducation des enfants *gypsy* et *travellers* font partie intégrante du programme pour l'amélioration de l'éducation depuis 2015.

Les investissements précédents du gouvernement gallois dans des programmes ciblés de subventions ont permis de soutenir la création des Services pour la réussite des minorités ethniques (EMAS) dans l'ensemble des 22 autorités unitaires et les Services pour l'éducation des *travellers*

(TES) dans 19 autorités. Ils ont permis aux autorités de développer les infrastructures, les compétences et l'expertise nécessaires pour soutenir les élèves issus de minorités ethniques, *gypsy* et *travellers* dans les écoles. Les services EMAS et TES fournissent des services de conseils et de soutien et constituent un lien entre les écoles et les communautés.

Dans le cadre des structures mises en place pour améliorer l'école grâce au *National Model for Regional Working* et au programme de subventions pour l'amélioration de l'éducation, les tâches de suivi et d'élaboration de rapports sont dévolues aux autorités locales et aux groupements éducatifs. Les autorités locales et les groupements éducatifs doivent faire rapport à l'organe d'inspection Estyn et au Bureau de vérification du Pays de Galles et par l'intermédiaire de mécanismes les reliant au gouvernement gallois, dont les processus de *Challenge and Review*, les données de performance et les travaux avec l'Association des directeurs de l'éducation du Pays de Galles qui représente les Services EMAS et TES.

Le gouvernement gallois a élaboré ces dernières années un certain nombre de programmes de travail pour soutenir l'éducation des apprenants *gypsy* et *travellers*, dont :

- l'étude publiée en 2014 : *Gypsy and Traveller Education : Engaging Gypsy and Traveller Families*, pour promouvoir le dialogue entre les services éducatifs et les communautés *gypsy* et *travellers*.
- la publication en 2014 de *Travelling Together* pour promouvoir la culture et le patrimoine *gypsy* et *travellers* dans le cadre du programme national. Ce document offre des orientations détaillées aux écoles en réunissant l'ensemble des ressources produites par le TES dans tout le pays de Galles et par les sites internet pour les communautés *gypsy* et *travellers*. Ce document a été conçu pour promouvoir la réussite, offrir un programme qui valorise les cultures minoritaires, encourager la transition et réduire la marginalisation des élèves *gypsy* et *travellers*.
- les travaux entrepris en collaboration avec l'initiative *Carton rouge contre le racisme* pour développer une boîte à outils bilingue qui propose de l'information et des activités visant à aider les enfants *gypsy*, roms et *traveller* à s'intégrer à l'école. Cette boîte à outils a été élaborée en consultation avec les membres de ces communautés et est disponible sur la plateforme éducative du gouvernement gallois (Hwb). Ces ressources ont été conçues pour contribuer à l'élimination des obstacles, favoriser la compréhension et créer un environnement scolaire accueillant et inclusif. La boîte à outils complète la brochure *Travelling Together*.

Gypsies et Travellers

Angleterre

L'objectif du gouvernement est de garantir que les communautés itinérantes (quelle que soit leur race ou origine) soient traitées de façon juste et équitable, en tenant compte de leur mode de vie traditionnel et nomade tout en respectant les intérêts des groupes sédentarisés.

Il incombe aux autorités locales de mettre un nombre suffisant d'aires d'accueil à la disposition des communautés *gypsy* et *travellers* et donc d'établir une planification. De la même façon que les conseils régionaux doivent prendre leurs dispositions pour pourvoir aux besoins des habitants sédentaires, les autorités locales doivent, conformément à la politique de planification des aires d'accueil pour *Travellers*, évaluer objectivement les besoins des communautés itinérantes et établir une offre appropriée, à même de répondre à ces besoins pour une période de cinq ans. Les autorités locales ont enregistré des avancées et, en juillet 2016, 84 % des caravanes des *travellers* étaient stationnés sur des sites autorisés, taux nettement supérieur à celui enregistré en juillet 2007, qui était de 77 %.

En novembre 2016, le gouvernement a annoncé une hausse de 1,4 milliard de livres du budget dévolu au programme 2016-2021 de financement d'immeubles en copropriété et de logements abordables, qui passe ainsi à 7,1 milliard de livres. Cette hausse de budget débouchera sur une offre de 40 000 logements supplémentaires à partir de 2021. L'expansion du programme permettra également de diversifier l'offre, notamment avec des immeubles en copropriété, des logements en leasing et des habitations à loyer modéré. Les aires d'accueil pour les *travellers* peuvent être financés par le volet « loyer modéré » du programme.

Pays de Galles

Le gouvernement gallois se félicite de la reconnaissance, par le Comité consultatif, de la loi de 2014 sur le logement (Pays de Galles), en ce qu'elle garantit la mise à disposition de sites pour les *Gypsies* et les *Travellers*. En 2011, le gouvernement gallois a publié sa stratégie d'intégration pour les *Gypsies* et les *Travellers*, intitulée *Travelling to a Better Future*. L'inclusion sociale a enregistré des progrès significatifs au pays de Galles, comme en témoigne le plan de mise en œuvre actualisé publié en mars 2016.

Le gouvernement gallois se félicite également que le Comité consultatif reconnaisse les progrès accomplis dans un certain nombre de domaines tels que le logement, l'éducation, la santé et la participation, tout en reconnaissant que certains problèmes demeurent concernant les besoins de la communauté rom. Le gouvernement gallois a récemment lancé une consultation pour savoir s'il est nécessaire de mettre en place des mesures pour favoriser l'inclusion des migrants de la communauté rom. Les réponses aux questionnaires sont en cours d'analyse et serviront à la consultation plus large qui portera sur une version révisée de la stratégie *Travelling to a Better Future* en 2017.

Écosse

Le gouvernement écossais poursuit ses travaux dans des domaines tels que l'éducation, le logement et la santé pour améliorer le sort des *Gypsies* et des *Travellers*, et apporte un soutien financier aux organisations qui travaillent avec ces communautés.

Les difficultés auxquelles sont confrontés les *Gypsies* et les *Travellers* en Écosse ne sont pas nouvelles, et il faut reconnaître que les choses progressent lentement. Il faudra vraisemblablement

du temps pour que s'opère un changement profond, mais le gouvernement écossais consultera directement les membres de la communauté sur son programme de travail stratégique et prévoit de présenter ses progrès et ses projets en 2017.

Les travaux du Groupe de développement de la stratégie pour les *Gypsies/Travellers* ont progressé en 2014-2015. L'un des éléments clés de la stratégie était l'élaboration d'un plan d'action visant à mettre en œuvre les changements nécessaires à la pérennisation des bons résultats déjà obtenus. En août 2015, le Groupe a examiné le projet de plan d'action. Il a soulevé un certain nombre de questions importantes qui nécessitent d'être examinées plus en détail. Le gouvernement écossais est en train de revoir sa démarche globale tout en poursuivant ses efforts pour pérenniser les résultats obtenus. Il consultera directement les membres des communautés *gypsy* et *travellers* sur son programme de travail stratégique et prévoit de présenter ses progrès et projets en 2017.

Le gouvernement écossais n'entend pas instituer d'obligation légale spécifique pour contraindre les autorités locales à proposer des aires d'accueil aux communautés itinérantes et précise qu'il n'y a jamais eu de disposition de ce type en Écosse. Les autorités locales sont en effet les mieux placées pour prendre les décisions concernant les aires d'accueil car elles connaissent bien le terrain et les responsables locaux.

La Loi de 2001 sur le logement (Écosse) impose déjà aux autorités locales d'élaborer une Stratégie locale de logement et de procéder à une évaluation de l'offre de logements et des services connexes, y compris pour les communautés itinérantes. Cette évaluation, connue sous le nom d'Évaluation des besoins et des demandes de logement (HNDA), s'appuie sur les données d'un large éventail de sources pour estimer les besoins et demandes, actuels et à venir, en matière de logement et de services liés au logement. Cette évaluation permet également de disposer de données concernant le nombre d'aires d'accueil et les probables besoins à venir des Gypsies et des Travellers.

Des directives révisées ont été publiées en 2014 pour aider les autorités locales à évaluer les besoins et les demandes de logement. Toutes les évaluations seront examinées par le gouvernement écossais pour s'assurer qu'elles sont suffisamment « fiables et crédibles ». Une fois validées par le gouvernement, ces évaluations seront utilisées par les autorités locales pour élaborer leurs stratégies et leurs programmes de développement dans le domaine du logement. Des directives révisées ont été publiées en 2014 pour aider les pouvoirs locaux à élaborer leurs stratégies en matière de logement. Elles définissent clairement ce que chaque autorité locale doit prendre en compte pour que sa stratégie puisse répondre aux besoins des communautés itinérantes. Les directives révisées sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.gov.scot/Publications/2014/08/3070>

Irlande du Nord

La Stratégie 2015-2025 pour l'égalité raciale reconnaît qu'il peut être nécessaire de mettre en place des programmes de travail spécialement conçus pour remédier aux difficultés et aux vulnérabilités spécifiques auxquelles sont confrontés certains groupes tels que les *Travellers* irlandais et les Roms.

Un groupe thématique sur les *Travellers* et les Roms, composé de représentants de ces communautés et de personnes qui travaillent avec elles, examinera cette question et soumettra un rapport au sous-groupe sur l'égalité raciale. L'exécutif reconnaît que les Roms, les *Gypsies* et les *Travellers* sont des groupes culturels distincts. En outre, ils ne sont pas homogènes et leurs traditions et leurs membres sont différents. Ces facteurs ont été pris en compte tout au long des recherches entreprises sur les Roms et le seront également lors de l'établissement du groupe thématique.

Lutter contre les crimes motivés par la haine

Depuis longtemps pays d'immigration et d'émigration, le Royaume-Uni est aujourd'hui une société très diversifiée. Quelque 13 % de la population britannique s'identifient comme appartenant à une minorité ethnique et leur contribution à la vie sociale, économique, politique et culturelle du pays est immense.

Les enquêtes indiquent que la grande majorité des habitants du Royaume-Uni considèrent que les personnes issues de milieux différents cohabitent harmonieusement dans leur région, opinion partagée par tous les grands groupes ethniques. Ces dernières années, les membres des communautés d'Afrique, des Caraïbes et du sous-continent indien sont distingués dans de nombreux domaines : affaires, sports, arts, gouvernement et parlement.

En juillet 2016, le gouvernement britannique a publié « Action contre la haine », son plan de lutte contre les crimes motivés par la haine.

Ce plan d'action comprend trois volets

- prévention des crimes motivés par la haine
- renforcement des remontées d'informations
- amélioration des services aux victimes

Il prévoit des mesures de lutte contre les agressions et les crimes motivés par la haine sur internet, dans les transports et à l'école. Il soutient : le dispositif de signalement en ligne *True Vision* ; le Fonds Anne Frank, qui travaille avec les jeunes pour les aider à lutter contre les préjugés et la haine ; *Streetwise*, qui s'attaque aux attitudes ordinaires de défiance à l'égard des juifs et des musulmans dans les cours d'école ; et *Tell MAMA*, qui suit et soutient les victimes de crimes motivés par la haine contre les musulmans. Le plan a été examiné et approuvé par le groupe de travail intergouvernemental sur l'antisémitisme, le groupe de travail sur la haine contre les musulmans, le groupe de liaison sur les *Gypsies*, les *Travellers* et les Roms et le groupe consultatif indépendant sur les crimes motivés par la haine.

En novembre 2016, le ministère de l'Intérieur britannique a annoncé l'allocation d'un financement supplémentaire de 300 000 livres destiné à l'organisation par les communautés de campagnes de prévention et de lutte contre les crimes haineux. Le cabinet ministériel des collectivités locales a

complété cette hausse de budget par un nouveau financement de 375 000 livres pour des projets communautaires contre les crimes motivés par la haine.

En décembre 2016, le Royaume-Uni est devenu le premier pays de l'Union européenne à adopter officiellement la définition pratique de l'antisémitisme promulguée par l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste. Le gouvernement estime que cette définition, bien que juridiquement non contraignante, est un outil important, qui permet aux organismes de justice pénale et aux autres organismes publics de comprendre comment l'antisémitisme se manifeste au XXI^e siècle. Elle présente en effet des exemples de comportements qui, selon les circonstances, s'apparentent à de l'antisémitisme. Il appartiendra aux organismes publics de mettre en œuvre cette définition et de l'intégrer, le cas échéant, aux directives opérationnelles.

En 2015-2016, le Services des poursuites judiciaires de la Couronne (SPJ) a instruit 15 442 affaires liées à des crimes motivés par la haine, chiffre qui n'a jamais été aussi élevé depuis que ces affaires sont recensées. Cette augmentation a été constatée dans tous les domaines qui font l'objet d'un suivi, et s'explique principalement par les trois facteurs suivants :

- amélioration générale des pratiques en matière d'enregistrement des crimes et délits ;
- meilleure identification par la police des infractions qui sont des crimes motivés par la haine, notamment après des incidents graves, tels que les attaques de 2015 à Paris ;
- augmentation du nombre de signalements effectués par les victimes.

En décembre 2016, le SPJ a institué une commission nationale de surveillance des crimes motivés par la haine axée sur les communautés *gypsy, travellers* et roms. Cette commission est constituée de représentants de la communauté experts en matière de crimes motivés par la haine, ainsi que de représentants de la police et du ministère de la Justice. Les travaux de cette commission ont débouché sur un plan d'action, actuellement en cours d'élaboration, visant à simplifier le dépôt de plainte, et donc à renforcer la confiance des communautés minoritaires envers la police pour ce type de démarche

Le 10 octobre 2016, à l'issue d'une période de consultation de dix semaines qui lui a permis de recueillir les avis de simples citoyens, de groupes communautaires, d'universitaires et du groupe parlementaire multipartite sur l'antisémitisme, le SPJ a publié ses lignes directrices révisées relatives aux poursuites judiciaires concernant les messages publiés sur les réseaux sociaux. Ces lignes directrices comprennent désormais une partie consacrée aux crimes motivés par la haine, qui invite les procureurs à envisager des poursuites s'il s'avère qu'une infraction est motivée par une forme quelconque de discrimination ou si le prévenu fait preuve d'hostilité envers la victime en raison d'une caractéristique protégée.

Les lignes directrices soulignent le fait que les messages de haine utilisent parfois un langage encore peu familier aux procureurs mais qui peut offenser gravement les personnes visées. Les procureurs devront donc s'assurer de comprendre parfaitement la signification et le contexte d'un message afin de pouvoir évaluer correctement son impact. Les lignes directrices invitent également les procureurs à demander des précisions aux plaignants ou aux groupes communautaires concernés

lorsque cela est nécessaire pour comprendre les discours de haine et les termes spécifiques utilisés par les délinquants.

Le SPJ a un rôle à jouer dans la prévention des crimes motivés par la haine. Il s'est ainsi engagé à actualiser ses kits pédagogiques en 2017 dans le cadre du plan d'action interministériel contre les crimes motivés par la haine, « Action contre la haine ». Ces kits pédagogiques sont conçus pour aider les enseignants à travailler avec les jeunes sur des thèmes liés aux crimes motivés par la haine et au harcèlement.

En janvier 2015, un système rigoureux de contrôle-qualité a été instauré pour évaluer la qualité des dossiers et l'exactitude des données du SPJ, qui a ainsi pu améliorer ses résultats en matière de crimes motivés par la haine.

Le SPJ a publié en juillet 2016 son rapport sur les crimes motivés par la haine, qui couvre les périodes 2014-2015 et 2015-2016. Concernant la période 2015-2016, le rapport indique que, 13 032 dossiers ont été instruits pour crimes motivés par la haine à caractère racial ou religieux, dont 83,8 % ont débouché sur une condamnation.

En octobre 2016, dans le cadre de cet effort visant à accroître la sensibilisation et les signalements, le SPJ a publié deux guides sur la reconnaissance et les signalements de crimes motivés par la haine, l'un pour les citoyens, et l'autre pour les organismes, qui peuvent être les premiers à entendre parler d'un incident motivé par la haine.

Le SPJ, qui travaille en étroite collaboration avec les organismes communautaires, a lancé en octobre 2016 trois consultations sur ses déclarations de politique générale relatives à l'engagement de poursuite dans chaque catégorie de crimes motivés par la haine. Ces déclarations ont été élaborées avec la participation de commissions nationales de contrôle, composées de partenaires communautaires experts en matière de crimes motivés par la haine.

Le SPJ a élaboré des sessions de formation individuelles à l'intention des procureurs sur les crimes motivés par la haine à caractère racial et religieux en collaboration avec *Tell MAMA* et CST (*Community Security Trust*). L'objectif est de sensibiliser les procureurs et de soutenir leur action lorsqu'ils présentent les preuves d'hostilité.

Écosse

Le gouvernement écossais n'a constaté aucun signe témoignant d'une aggravation des préjugés interethniques et des discours de haine. Il réaffirme que les crimes de haine, quels qu'ils soient, sont totalement inacceptables et ne sauraient être tolérés dans l'Écosse du XXI^e siècle. L'Écosse a une longue tradition d'accueil des personnes de toutes nationalités et de toutes religions, et s'engage à soutenir leur intégration dans la communauté nationale. Ce principe est encore plus important depuis le référendum sur l'Union européenne, car il est essentiel de transmettre le message que l'Écosse reste un lieu accueillant pour tous ceux qui ont choisi de faire de ce pays leur pays. Le gouvernement écossais continuera de célébrer la richesse de la diversité écossaise, et

chacun en Écosse doit pouvoir réaliser son potentiel sans distinction de sexe, de race, de foi, d'orientation sexuelle, de réaffectation sexuelle, ou de handicap.

L'Écosse a pour ambition que ses communautés soient fortes, résilientes, solidaires et sûres et veut pouvoir s'enorgueillir d'une identité nationale inclusive. Le gouvernement écossais s'est employé sans relâche à nouer des relations étroites et des partenariats avec les diverses communautés d'Écosse et à édifier une Écosse inclusive et cohésive. Le gouvernement écossais apprécie les différentes communautés pour ce qu'elles sont, et au-delà pour leur contribution sociale et économique.

Le gouvernement écossais élabore actuellement des propositions de collaboration avec les médias et les communautés pour promouvoir un traitement responsable de l'information et une connaissance plus nuancée des effets que certains modes de présentation de l'information peuvent avoir sur les communautés minoritaires.

Le gouvernement écossais poursuit ses travaux avec les organismes et les communautés partenaires pour protéger de façon équilibrée et proportionnée les personnes exposées aux influences extrémistes. *Prevent Scotland* (stratégie de prévention de la radicalisation du gouvernement britannique) continue de suivre les nombreuses menaces de violences terroristes et extrémistes et reflète les difficultés et les conditions propres à l'Écosse. Cette approche positive évite à certains secteurs de la communauté de se sentir stigmatisés ou isolés et contribue à l'édification de communautés résilientes et inclusives.

La principale préoccupation du gouvernement écossais est la sécurité et le bien-être des enfants et des jeunes vulnérables. C'est pourquoi, en partenariat avec des organismes partenaires clés, tels qu'*Education Scotland* et les autorités locales, il a accepté que *Prevent*, dont le principal objectif est l'intérêt des jeunes, mène des actions de prévention dans les écoles.

La démarche adoptée en Écosse est d'aligner la stratégie sur les mécanismes et procédures de sauvegarde existants et sur le programme national *Curriculum for Excellence*, qui définit et aide à mettre en œuvre les apprentissages et à faire entrer les enfants et les jeunes dans le cercle vertueux des valeurs, de la tolérance et du respect pour qu'ils deviennent des citoyens responsables.

Pour parfaire sa démarche, *Education Scotland* a organisé et organisera à l'échelle régionale tout au long de la période 2016-2017 une série de tables rondes qui offrira aux enseignants et aux professionnels un espace de discussion axé sur *Prevent*, afin :

- de chercher des exemples positifs de mesures adoptées par les écoles pour soutenir les enfants et les jeunes, en favorisant l'échange de bonnes pratiques et le partage d'idées innovantes ;
- déterminer quelles autres mesures de soutien et d'orientation sont requises par les établissements scolaires et les professionnels pour protéger de façon appropriée les personnes vulnérables.

Le gouvernement écossais a mis en place un groupe consultatif indépendant sur les crimes motivés par la haine, les préjugés et la cohésion communautaire. En septembre, celui-ci a adressé des recommandations aux ministres pour les aider à mieux résoudre les problèmes dans ces domaines. Le gouvernement collabore avec la police écossaise et avec le ministère public (*Crown Office and Procurator fiscal services*) sur les questions soulevées par ces recommandations et présentera sa réponse plus tard dans l'année. La Police écossaise a élaboré un nouvel outil de formation en ligne concernant les crimes motivés par la haine, et œuvre activement avec le ministère public pour entendre les préoccupations des communautés et comprendre leurs difficultés.

Pays de Galles

Après le référendum sur le Brexit, le Premier ministre gallois a publiquement condamné toute forme de racisme au pays de Galles. Le gouvernement a adressé un courrier aux principales parties prenantes, dont tous les officiers de police judiciaire, concernant l'augmentation du nombre de crimes motivés par la haine constatée après la tenue du référendum. Il y réaffirme son engagement et encourage les victimes à déposer plainte. Le Premier ministre a rencontré l'Association Pologne-Pays de Galles à Llanelli et l'Équipe de soutien à la jeunesse ethnique à Swansea le 30 juin pour s'entretenir avec les migrants et les minorités ethniques de leurs préoccupations et des problèmes qui sont apparus à la suite du référendum.

De plus, pour la Semaine de sensibilisation 2016 aux crimes motivés par la haine, le gouvernement gallois a alloué des fonds aux officiers de police judiciaire afin de sensibiliser les communautés du pays de Galles et renforcer leur engagement en mettant l'accent sur l'importance de lutter contre les attitudes et comportements sous-jacents. Le gouvernement gallois a également élaboré avec l'Université de Cardiff un guide à l'intention des jeunes, du grand public et des professionnels, axé sur les crimes motivés par la haine et les discours de haine sur internet.

Irlande du Nord

La Stratégie 2015-2025 pour l'égalité raciale, soumise à l'exécutif d'Irlande du Nord à la fin de 2015, a rallié le soutien et l'approbation de tous les partis.

Cette stratégie est soutenue par le Premier et le Vice-Premier ministre. Elle est gérée par le bureau exécutif, qui gère également *Together: building a united community*, initiative de l'exécutif pour rapprocher les communautés et lutter contre les divisions.

L'exécutif d'Irlande du Nord sait d'expérience que les programmes de rapprochement ne sont pas contradictoires. Il est en effet possible de promouvoir des attitudes de considération et de compréhension sans nuire à d'autres groupes. Les deux stratégies susmentionnées entendent interagir, c'est un objectif commun de la Stratégie 2015-2025 pour l'égalité raciale.

Langues

Le cornique

Le gouvernement reconnaît l'importance que les habitants de Cornouailles attachent à leur glorieuse histoire et à l'authenticité de leur culture et de leur patrimoine, dont la langue.

Le gouvernement a accordé un financement de plus de 650 000 livres depuis 2010 pour soutenir le développement du cornique et se réjouit de travailler avec le Conseil de Cornouailles et ses partenaires pour promouvoir le développement de la culture et du patrimoine cornouaillais, complétant ainsi l'accord de décentralisation conclu avec les partenaires locaux.

Le 2 février 2017, le gouvernement a annoncé le lancement d'un Fonds en faveur de la culture cornique, doté d'un budget de 100 000 livres qui sera versée au Conseil de Cornouailles dans le cadre de son action de promotion de développement de la culture et du patrimoine de Cornouailles, dont le cornique. Ce dernier financement vient s'ajouter au budget de base du Conseil de Cornouailles, qui s'élève à 1,7 milliard de livres sur une période de quatre ans, budget qu'il répartit selon ses priorités à l'échelle locale, dont le cornique fait partie.

Le gaélique et l'écossais

Par les engagements formulés dans son manifeste, le gouvernement écossais offre un cadre de soutien clair aux minorités nationales et ethniques, et reconnaît la valeur que les activités de ces minorités revêtent sur les plans culturel, économique et social pour l'ensemble de l'Écosse. C'est pourquoi il finance de nombreuses manifestations culturelles dans tout le pays. Ces manifestations témoignent de la vitalité du gaélique et de l'écossais. Les flux de financement offrent aux organismes qui choisissent leur propre langue de travail l'occasion d'accéder à des fonds utilisés pour le mieux-être des communautés.

Les activités culturelles sont soutenues par les autorités locales et par Creative Scotland, principal organisme de promotion des arts en Écosse. Concernant les activités en gaélique, le gouvernement peut également compter sur le soutien de *Highlands and Islands Enterprise* et de *Bòrd na Gàidhlig*. Les organismes *Bòrd na Gàidhlig* et *Creative Scotland*, qui disposent d'un représentant commun pour les arts et la culture gaéliques, travaillent en relation étroite avec le monde des arts et de la littérature. *Creative Scotland* attribue des financements à un large éventail d'organisations et de projets et *Bòrd na Gàidhlig* fait de même pour les projets liés à la culture gaélique. Les organisations qui reçoivent un financement de base de *Bòrd na Gàidhlig* alignent leurs objectifs sur le Plan national en faveur de la langue gaélique. Les objectifs sont convenus d'un commun accord.

Un exemple de la façon dont *Bòrd na Gàidhlig* associe les autres organismes à la prise de décision est la Stratégie nationale pour les arts dramatiques en gaélique, en cours d'élaboration. Comme pour la plupart de ses stratégies, les organisations qui organisent des événements allant dans ce sens reçoivent des financements de base et des fonds supplémentaires pour chaque projet. Ces

fonds supplémentaires sont parfois utilisés par l'organisation elle-même pour des actions en rapport avec la stratégie concernée ou transférés à d'autres groupes ou organisations qui concrétisent des initiatives pour elle. Les organisations prennent elles-mêmes ces décisions. L'organisation chargée de mettre en œuvre la Stratégie nationale pour les arts dramatiques en gaélique disposera de l'autonomie nécessaire pour allouer un montant de financement.

Les communautés peuvent également adresser directement leurs demandes de financement à *Bòrd na Gàidhlig*. Le fonds de soutien communautaire *Taic Freumhan Coimhearsnachd* permet à de petits groupes de demander le financement de petits projets communautaires à hauteur de 5 000 livres. Il est conçu de façon à être aussi accessible que possible à une gamme aussi large que possible d'organisations, afin de promouvoir et de renforcer l'usage quotidien du gaélique dans les communautés. Des organismes communautaires bénévoles, des entreprises sociales, des petites entreprises, des groupes sportifs, religieux, artistiques et scolaires ont déjà bénéficié de cette aide financière.

Le gouvernement écossais a augmenté le budget dévolu au soutien du gaélique et de l'écossais depuis 2007 et ne l'a jamais diminué en dépit d'un contexte financier difficile. Cette position témoigne de l'importance que le gouvernement écossais accorde à ces deux langues et aux communautés qui les parlent.

L'un des objectifs spécifiques du gouvernement écossais est d'assurer l'avenir du gaélique en Écosse. Il ne pourra y parvenir que par l'augmentation du nombre de locuteurs et d'apprenants. Le soutien du gouvernement à l'éducation, la radiodiffusion et les arts gaéliques contribue à cet objectif. Il continuera de s'appuyer sur les réalisations énumérées ci-dessus et à suivre les avancées pour inverser le déclin à long terme du nombre de locuteurs de gaélique, l'objectif étant de revenir, d'ici 2021, aux chiffres du recensement de 2001.

Un certain nombre d'avancées ont été enregistrées ces dernières années en ce qui concerne le gaélique et l'écossais.

Des actions ont été entreprises pour la sauvegarde de l'écossais, parmi lesquelles :

- l'inclusion d'une question sur la langue écossaise dans le cadre du recensement de 2011. Les résultats ont indiqué qu'à cette époque, parmi les personnes vivant en Écosse, plus de 1,5 million étaient capables de s'exprimer dans cette langue ou dans un dialecte apparenté.
- la nomination en 2014 de quatre coordinateurs linguistique pour l'écossais au sein d'*Education Scotland*, chargés de veiller à la réalisation des priorités du gouvernement, concernant notamment le développement des ressources et la formation des enseignants ;
- la création par *Creative Scotland* d'un prix de la recherche sur la langue écossaise à l'intention des écoles du secondaire (12-18 ans) ;
- l'élaboration en 2015 par *Creative Scotland* d'une politique en faveur de la langue écossaise ;
- la nomination en 2015 d'un *Scriver* à la Bibliothèque nationale d'Écosse en partenariat avec *Creative Scotland* ;
- la publication en 2015 de la politique en faveur de la langue écossaise.

L'ambition du gouvernement écossais est de faire de l'écossais une langue reconnue, valorisée et utilisée dans les services publics et la vie quotidienne. Le gouvernement continuera de s'appuyer sur les initiatives susmentionnées, qui soulignent son engagement en faveur de la langue écossaise, et d'en suivre les progrès.

Parmi les actions en faveur du gaélique figurent :

- le statut de consultant officiel conféré au *Bòrd na Gàidhlig* en vertu de la loi de 2010 sur les consultations en matière de réaménagement scolaire (Écosse) ;
- l'adoption de la loi de 2016 sur l'éducation (Écosse) comportant d'importantes dispositions en matière d'enseignement gaélique ;
- l'ouverture en 2015 de deux nouvelles écoles gaéliques autonomes à Glasgow et Fort William, et d'une autre en 2017 à Portree ;
- le financement des studios MG ALBA et le développement de la série dramatique gaélique originale *Bannan*, distribuée sur le marché international ;
- un cours de troisième cycle entièrement financé pour aider les enseignants à développer leurs compétences en gaélique et pour pouvoir enseigner dans cette langue ;
- un cadre national et un cours de formation des enseignants, intitulé *Go! Gaelic*, pour l'enseignement du gaélique comme langue seconde dans les écoles primaires ;
- Ceitidh, logiciel de synthèse vocale pour les enfants qui suivent un enseignement en gaélique et ont besoin d'un soutien supplémentaire.

En outre, le gouvernement écossais élabore actuellement un certain nombre d'initiatives en faveur du gaélique qui seront mises en œuvre sur l'ensemble du territoire écossais au cours du prochain cycle de suivi. Nous citerons notamment l'élaboration de lignes directrices réglementaires sur l'éducation gaélique, conformément à la loi de 2016 sur l'éducation (Écosse), et l'élaboration par *Bòrd na Gàidhlig* d'un nouveau plan national de langue gaélique pour la période 2017-2022.

Le gallois

L'adoption en 2011 de la mesure concernant le gallois (Pays de Galles) a confirmé le statut officiel de cette langue au pays de Galles et créé un nouveau cadre législatif sous la forme de normes concernant son utilisation. Les normes remplaceront progressivement les anciens programmes dans plusieurs secteurs selon des priorités établies par le Commissaire à la langue galloise. Ce processus de remplacement a débuté en mars 2015, lorsque l'Assemblée nationale du Pays de Galles a approuvé l'élaboration de la première série de réglementations (Normes pour la langue galloise (N° 1) Réglementations 2015) applicables aux ministres gallois, aux autorités locales et aux parcs nationaux. Depuis mars 2016, ces normes ont formellement remplacé les anciens programmes pour les organismes susmentionnés.

D'autres organismes du secteur public ont depuis été intégrés au système de normes. Il s'agit notamment des grands organismes nationaux et entreprises d'état, des tribunaux, de la police et des pompiers. La nouvelle réglementation y est entrée en vigueur en mars 2016, ce qui porte à 80 le nombre total d'organismes soumis au système de normes linguistiques galloises. L'élaboration de réglementations est en cours pour rendre les normes applicables à d'autres secteurs, notamment

les secteurs de la santé et de l'éducation, les services de distribution d'eau, l'évacuation des eaux usées et le logement social.

Chacune des réglementations élaborées par le gouvernement gallois vise à :

- améliorer les services en langue galloise que les personnes de tous âges peuvent attendre des organisations ;
- renforcer l'utilisation par les usagers des services en langue galloise ;
- faire comprendre aux organisations ce qu'elles doivent faire en ce qui concerne le gallois ;
- assurer la cohérence concernant les obligations imposées aux organisations d'un même secteur.

Les réglementations adoptées par les ministres gallois fixent l'ensemble de normes auxquelles un organisme peut être soumis, mais c'est le Commissaire à la langue galloise, par un avis de conformité, qui choisit celles qui seront imposées à chaque organisme. Les projets d'avis sont d'abord transmis de façon individuelle aux organismes, puis des consultations s'engagent pendant une période déterminée entre le Commissaire et l'organisme concerné. Une fois que les avis de conformité finaux ont été approuvés et publiés, les organismes disposent d'un délai minimum de six mois pour passer des précédents programmes au nouveau système de normes.

Il incombe au Commissaire à la langue galloise de veiller à ce que les organismes respectent les normes linguistiques. Bien qu'il soit encore trop tôt pour dire comment il y parviendra, il peut avoir recours aux sondages et enquêtes, ou bien aux rapports que devront soumettre chaque année les organismes. Le Commissaire est par ailleurs tenu de soumettre au gouvernement son propre rapport annuel dans lequel il détaillera les progrès enregistrés en ce qui concerne la mise en œuvre et le suivi des normes.

Le gouvernement gallois a récemment lancé des consultations sur son projet de Stratégie pour la langue galloise, dont l'objectif est d'atteindre le chiffre d'un million de locuteurs à l'horizon 2050. Il est conscient que le système éducatif est le meilleur vecteur pour s'assurer que les enfants peuvent développer leurs compétences en gallois et pour créer de nouveaux locuteurs. Il reconnaît également qu'une planification à long terme est nécessaire pour y parvenir. Pour l'heure, le principal objectif est de renforcer les mécanismes de planification pour chaque phase et de soutenir le projet par la formation de professionnels, la mise en place de ressources d'enseignement et d'apprentissage et l'octroi de subventions destinées à des interventions spécifiques.

Un important effort de renforcement des infrastructures a été consenti pour développer la fourniture de supports d'éducation en gallois, mais le défi consiste aujourd'hui à s'assurer que toutes les parties prenantes jouent leur rôle. Les plans stratégiques pour l'emploi du gallois dans l'enseignement constituent une base solide sur laquelle peuvent s'appuyer les autorités locales afin d'introduire des supports d'enseignement en gallois dans tout le pays de Galles, et promouvoir l'enseignement bilingue et l'enseignement en gallois. L'intention est donc de s'appuyer sur ce travail de qualité et d'intégrer l'ensemble des enseignements tirés des plans 2014-2017. Les autorités locales devront soumettre leurs plans pour 2017-2020 au gouvernement gallois avant le

20 décembre 2016 pour approbation, et nous espérons que le gouvernement fixera des objectifs ambitieux mais réalistes pour renforcer l'offre de supports d'enseignement en gallois.

Médias audiovisuels

En décembre 2016, le gouvernement britannique a clôturé le processus d'examen de la Charte de la BBC par la publication d'une nouvelle Charte entrée en vigueur début 2017, laquelle détaille les modalités de fonctionnement de la BBC pour toute la période couverte par la nouvelle Charte. Un livre blanc intitulé « Une BBC pour l'avenir : un média de référence » (*A BBC for the Future: a Broadcaster of Distinction*) a été publié en mai 2016 après consultation du public et des représentants du secteur (192 000 consultations), il énumère les propositions spécifiques du gouvernement pour l'avenir de la BBC. Depuis, le gouvernement a introduit un certain nombre de modifications aux réformes pour refléter les prochaines discussions avec la BBC, l'Ofcom (autorité régulatrice des télécommunications au Royaume-Uni) et la BBC Trust, ainsi que les recommandations du Comité spécial à la Culture, aux médias et aux sports de la Chambre des communes.

La nouvelle Charte impose à la BBC de soutenir avec constance les langues minoritaires du Royaume-Uni, en portant une attention particulière aux langues citées dans l'Accord-cadre. Obligation est ainsi faite à la BBC de continuer à produire des programmes en gallois, en gaélique, en gaélique irlandais et en écossais d'Ulster. La BBC a par ailleurs renouvelé son partenariat avec MG Alba pour les 11 prochaines années et s'est engagée à poursuivre son partenariat avec S4C.